

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-neuf
En exercice 15 le 11 septembre à 20 h 30
Présents 12 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
(dont 1 procuration) Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2019
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, D. DESPLACES, Michel GELY, Éric SCHWARTZ, Valérie CAULE, AM. Jeandemange, Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 45), Suzanne PERREON, Monique RENARD
Absents excusés : Mmes Élyane THOMAS, Anne PANEL, Ladislav POTOCKI (a donné procuration à Didier DAILLY)
Secrétaire de séance : M. Félix CORNET

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2019

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des présents, soit 12 VOIX POUR (V. NOWACZYK n'a pas pris part au vote n'étant pas encore arrivée).

2/ Point sur la rentrée scolaire

Présentation des effectifs de rentrée 2019/2020 : 93 élèves + 10 élèves en ULIS soit un effectif de 103 élèves

- Classe maternelle : 28 élèves – Enseignante : Christelle SCOTTI
- Classes GS-SP-CE1 : 23 élèves – Enseignantes : Adeline RAMPON et Mme PAILLET, le mardi
- Classes CE2-CM1 : 24 élèves – Enseignante : Véronique PRESLE
- Classes CM1-CM2 : 28 élèves – Enseignant : Pierre COLIN, décharge de direction le lundi, assurée par Marie-Ange SEGAUX

Personnel :

- 4 AESH (Accompagnante d'Élèves en situation de handicap)
- Delphine Facchinetti, Danielle Giraud, Agnès Gurtatowski, Anne-Claire Dupouyet, Lou-Ann Charrier (apprentie)
- Karine Eloy : aide à la cantine pour 4 heures hebdomadaires de 11 h 30 à 12 h 30.

On constate une baisse des effectifs compte tenu du nombre d'élèves partis au collège. Ils devraient se maintenir pour l'année 2020/2021 ; en revanche, l'année d'après devrait connaître à nouveau un fort taux de départ.

3/ Droit de préemption urbain

Vendeur	Acquéreur	Parcelle – lieu-dit	Superficie / nature	Montant
Fougeras	Moreaud	AB39-AB323 Quartier neuf	221 m ² et 59 m ² - bâti	70 000,00 €
Gaydon	Palluault	Partie AB 421 La Cime du Bourg (187 m ² à détacher)	925 m ² - bâti	40 000,00 €
SCI LU-MA-GA	Syndicat	AB 435 + 434 + 437 Quartier neuf	49 m ²	1,00 €
LHOPITAL	SCI LU-MA-GA	AB 439 + 403 + 404 Quartier neuf	34 m ²	1,00 €
LHOPITAL	SYNDICAT	AB 25 + 438 Quartier neuf	624 m ²	37 000,00 €
LHOPITAL	SYNDICAT	AB 202 Quartier neuf	48 m ²	1,00 €
SCI LU-MA-GA	SYNDICAT	AB 202 Quartier neuf	145 m ² 17/1000 bâti	1,00 €
SYNDICAT	LHOPITAL	AB 202 Quartier neuf	48 m ² -5 places de stationnement	1,00 €

↳ Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ ne fait pas valoir son droit de préemption sur le bien susmentionné.



4/ COR – Présentation des projets en cours

Installation des panneaux de co-voiturage : Projet à l'expérimentation. Il est financé par la COR et a été demandé pour un groupe de citoyens du territoire et gratuit. Les personnes doivent se présenter aux différentes bornes positionnées sur la commune (arrêt nord – vers la résidence Les Tilleuls et arrêt stade – en face du stade). Il suffit d'appuyer sur le bouton correspondant à la destination souhaitée, la demande s'affiche sur le panneau lumineux et un conducteur peut vous proposer une place dans son véhicule. Vous pouvez visualiser la carte du réseau Covoit'Go de la Haute Vallée d'Azergues afin de connaître les différentes destinations en fonction des points de départ.

Actions de la COR 2014 / 2020 : Présentation de quelques actions menées sur ces années sur le territoire.

Micro-Folie en 2020 : il a été fait le choix d'une micro-folie territorialisée sur trois sites : Écomusée du Haut-Beaujolais, Maison médicale à Lamure-sur-Azergues (sous-sol de la maison médicale. Ce site sera aménagé par un architecte de la COR), et dans le tiers-lieu géré par la COR à Tarare. Chacun des sites proposera un fab-lab spécialisé en fonction des spécificités du lieu : le bois à Lamure-sur-Azergues, le textile à Thizy-les-Bourgs et le numérique à Tarare. De plus, l'objectif est de lier des partenariats dans chaque commune avec les structures locales comme le Quartier Métisseur, la MFR et la bibliothèque pour notre commune. Nous devrions avoir la copie virtuelle de La Joconde.

Développement économique durable du territoire pour favoriser l'emploi : développement économique – priorité à la requalification des friches industrielles :

- ZA de la Gare de Lamure-sur-Azergues : En 2018, la COR est devenue propriétaire d'un terrain de 10 000 m² à proximité de ce site. Deux entreprises locales sont intéressées pour s'y implanter.
- ZA Chambost-Allières : La COR va procéder à la requalification d'un ancien site industriel (environ 1 ha) sur la commune pour notamment permettre l'implantation d'une CUMA. Le site étant pollué, le dossier a été transmis aux services de la DREAL.

Collecte des Ordures Ménagères : Début octobre les élus rencontreront les responsables des Déchets afin de faire le point sur la mise en œuvre de nouveau mode de collecte. Des containers pourraient être rajoutés sur les sites suivants : Cimetière, Haut du Reynard, Verbefière, Gendarmerie. Celui du stade devrait être également déplacé et à Meyrolles sous surveillance.

Ultra Trail du Beaujolais le 12 octobre : Le départ et à l'arrivée se font au Lac des Sapins. Pose de barrières dès le mercredi et demande de bénévoles. Les parcours de 55 et 110 kms transitent par notre commune. Ravitaillement et point médical seront présents à Lamure-sur-Azergues.

Réunion concernant la Télé-médecine : Elle devrait être opérationnelle novembre 2019. Le conseil communautaire de la COR se positionne pour prendre la compétence et sollicite La Région pour obtenir une subvention de 80 %. La société aurait trouvé un médecin. En revanche, des infirmières locales se sont proposées. Au départ, ce cabinet de télé-médecine ouvrira ses portes ½ journée par semaine.

Monsieur le Maire revient sur un point abordé lors du conseil du 10 juillet relatif à l'acceptation de mettre en place un service civique. L'enveloppe financière 2019 a été consommée. Après s'être renseigné, il serait peut-être possible de récupérer des fonds non consommés par certaines associations, sinon ce projet sera reporté au 1^{er} janvier 2020.

Arrivée de Véronique NOWACZYK à 21 h 45

5/ Finances

Présentation des résultats au 06 septembre 2019 :

- Solde de fonctionnement : excédent de 123 108,06 €
- Solde d'investissement : excédent de 329 852,73 €

Allocations compensatrices 2019

	Taxe d'habitation	TF bâti	TF non bâti	TOTAL
L'État nous verse :	13 569 €	476 €	1 207 €	15 252 €
Nous aurions dû toucher	9 625 €	4 904 €	2 363 €	16 892 €

Soit une différence en notre défaveur de 1 640 €



Friches commerciales / Majoration sur les terrains constructibles

Objet : Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles – Taxe Foncière sur les propriétés non bâties – délibération n° 2019-30

Vu la délibération n° 2014-78 du 24 septembre 2014 instaurant une majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles

Vu la délibération n° 2016-53 du 07 septembre 2016 modifiant la liste des parcelles à majorer

Monsieur le Maire demande de réviser cette liste compte tenu des demandes d'urbanisme enregistrées au cours de ces dernières années. Par ailleurs, il sollicite les membres du conseil municipal afin qu'il se positionne sur le maintien ou l'augmentation de la majoration. Monsieur le Maire propose de porter cette majoration à 0,30 € le m².

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION**

↪ **VALIDE** la nouvelle liste telle que définie et annexée à la présente délibération.

- **Par 11 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS**

↪ **FIXE** la majoration à 0,30 € le m².

↪ **CHARGE** monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction des Finances Publiques.

Liste mise à jour après présentation des différentes modifications. En revanche, pour des raisons relatives à la protection des données, les noms des propriétaires ont été effacés dans le présent compte-rendu.

Annexe délibération n° 2019-30 du 11 septembre 2019

Liste des parcelles à majorer en vertu de l'article 139B-II-B du Code Général des Impôts (majoration sur délibération des communes des terrains constructibles)

Nom du propriétaire*	Section et N° de parcelle * Lioudit	Surface cadastrale parcelle (en m²)	Surface à majorer si parcelle à majorer partiellement**	N° du C.U. (certificat d'urbanisme)	Nombre de lots concernés	Zone ou PDS- PLU	Observations
	AL 73 "Les Arnauds"	1800				Uc	
	AL 56 "Les Arnauds"	995				Uc	
	AL 340 "Les Arnauds"	32				Uc	
	AL 350 "Les Arnauds"	1280	1080			Uc	
	AL 372 "Les Arnauds"	3079	1511			Uc	Oubli-Pas de taxation auparavant (Rajout)
	AL 357 "Les Arnauds"	18834	1387			Uc	
	AL 96 "Les Arnauds"	1315				Uc	
	AL 276 "Les Arnauds"	3148				Uc	
	AL 90 "Les Arnauds"	770				Uc	
	AL 89 "Les Arnauds"	1570				Uc	
	AL 106 "Les Arnauds"	1830	720			Uc	
	AL 104 "Les Arnauds"	709				Uc	
	AB 329 "Les Combettes" Quartier Neuf	3319				Ub	
	AB 326 "Les Combettes" Quartier Neuf	1349				Ub	
	AB 325 "Les Combettes" Quartier Neuf	3241				Ub	
	AE 306 "La Cime du Bourg" Champallard	1854				Ub	
	AB 157 "La Cime du Bourg"	1593				Ub	
	AB 29 "Quartier Neuf"	933	486			Ua	
	AC 257 "Quartier Nord" Mallaval	2305				Ub	
	AC 43 "Le Dammé" Quartier Nord	752				Ub	
	AC 388 "Quartier Nord"	006				Ub	
	AC 67 "Quartier Nord"	2032				Ub	
	AB 270 "Zone Artisanale"	1158	813			Uic	Une partie en zone rouge PPRNI (Rajout)
	AC 286 "Rue Centrale"	925	475			Ua	Une partie en zone rouge PPRNI (Rajout)

* ou parcelle utilisée pour partie en terre agricole.



Objet : Taxation annuelle sur les friches commerciales

Pour les friches commerciales, il suffit d'adresser un courrier à la DRFIP (ci-après extrait du courrier adressé)

Par délibération en date du 04 septembre 2008, il avait été décidé d'appliquer une taxe sur les friches commerciales.

À ce titre, nous vous communiquons la liste réactualisée des biens susceptibles d'être affectés par cette taxe. Le conseil municipal, dans sa séance du 11 septembre courant, a donc décidé d'établir la liste ci-après :

- Un bâtiment situé sur la parcelle AB 269 sans activité apparente.

Taxe d'Aménagement « Quartier Métisseur »

Objet : Demande de versement d'une subvention au Quartier Métisseur - délibération n° 2019-29

Monsieur le Maire évoque aux membres du conseil municipal le montant de la taxe d'aménagement incombant à l'association « Quartier Métisseur » consécutive aux travaux de réhabilitation des locaux. Elle est de 2 058 €, dont :

- Part communale : 1 556 €
- Part départementale : 502 €

Monsieur le Maire demande de verser une subvention de 1 600 € sachant que cette association est très active dans la vie de la commune d'une part et que le conseil municipal avait procédé au versement d'une subvention en 2018 pour la société de chasse afin d'alléger également la taxe d'aménagement d'autre part.

Par ailleurs, monsieur le Maire demande à ce que le vote par procuration ne soit pas pris en considération car monsieur Ladislav Potocki est membre actif (membre fondateur) de l'association du Quartier Métisseur.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, soit 12 VOIX POUR

- **ACCEPTE** de verser une subvention au Quartier Métisseur compte tenu de leur implication dans la commune
- **FIXE** le montant de la subvention à 1 600 €
- **DIT** que les crédits sont prévus au 6574 du BP 2019

5/ Voirie

Nouveau tableau de classement de la voirie communale

Objet : Modification du tableau de classement de la voirie communale – délibération n° 2019-31

Vu la délibération n° 2012-52 en date du 07 juin 2012 demandant la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale,

Vu la délibération n° 2012-102 en date du 29 novembre 2012 approuvant la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale,

Vu la délibération n° 2013-48 du 05 septembre 2013 modifiant ledit tableau,

Considérant la nécessité de dénommer la voirie,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le nouveau tableau de classement de la voirie communale. Par ailleurs, suite à la dénomination des voies, une nouvelle répartition s'impose :

- Des tronçons de voies inclus dans les hameaux / lotissements (quartier) n'étaient pas pris en compte dans l'estimation globale car l'adresse prenait en considération le nom du quartier ; les voiries n'étaient donc pas comptabilisées
- Création de nouvelles voies
- Transformation du parking de la gare en Allée des voyageurs : voie à caractère de rue.

Il précise que cette situation conduit à recalculer la longueur des voies et surfaces des places ou parkings.

Après avoir soumis le nouveau tableau aux membres du conseil municipal, monsieur le Maire invite à délibérer.



Après délibération, le conseil municipal :

- **Par 13 VOIX POUR DONT 1 PROCURATION**

- ↳ **APPROUVE** les modifications du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- ↳ **FIXE** la longueur de voies communales à caractère de rues et chemins à 35 233 mètres et à caractère de places et parkings à 9 843 m².

Devis

Devis de Mongoin-Lardet : Reprise d'un muret en pierres suite effondrement aux Arnauds

Montant : 1 020,00 € HT Validé à l'unanimité

Devis de Mongoin-Lardet : Remise en état du chemin des Jacquetières

Montant : 5 157,00 € HT Validé à l'unanimité

Demande de M. Thierry PONCIN adressée aux membres du conseil municipal afin d'étudier et prévoir le goudronnage du chemin menant à la Combe Angély (section AH n° 34 – 206 – 208 -210) :

Devis de Mongoin-Lardet : 1 969,50 € HT (hors option)

..... + 2496,00 € HT (si rajout de l'enduit) Validé à l'unanimité avec option

Il a également été évoqué un mail adressé par un riverain installé au lotissement Malleval pour améliorer la chaussée notamment dans la montée des Combettes en raison du caractère accidentogène du fait de la déformation de la chaussée, étroitesse, manque de visibilité et éclairage. Par ailleurs, il a été signalé une vitesse excessive à l'arrivée du lotissement. Il est suggéré de poser des panneaux de limitation de vitesse, ralentisseur.

Monsieur le Maire propose pour la déformation de la chaussée de se rapprocher de la COR (affaissement) et d'installer des ralentisseurs pour canaliser la vitesse ainsi que l'installation d'un panneau de limitation de vitesse à 30. Un courrier sera adressé aux habitants si aucune amélioration n'est constatée. Il préconise également de positionner les containers à ordures ménagères ainsi il n'y aura plus qu'une voie de circulation ; les véhicules ne pourront pas se croiser du fait du rétrécissement de la chaussée depuis le bas à partir de la RD 385.

6/ Devis

Devis établi par ets Bodet : Cloches de l'église - remplacement des moteurs de sonnerie des cloches..... 1 599,00 € HT

Sarl maçonnerie Jomard : dalle de la gendarmerie 1 345,80 € HT

Kit Forêt : abri de la gendarmerie..... 3 810,00 € TTC

↳ *Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'ensemble de ces devis.*

Syder : Remplacement du luminaire dans la zone artisanale compte tenu de la vétusté..... 511,00 €

(Charge financière communale en une fois – pour mémoire, montant prévisionnel de l'opération en TTC 937 €)

8/ Questions et informations diverses

- a) Amicale Boule Lamure : courrier demandant la prise en charge pour sécuriser la buvette par l'installation d'un rideau métallique – demande de devis.
- b) Défibrillateur cardiaque : passage du technicien en octobre. Il préconise de faire un rappel d'utilisation de l'appareil aux agents de la mairie. Monsieur le Maire demande si nécessité d'installer un DEA à l'intérieur de la salle pluraliste et stade de foot (dans le local commande éclairage).
- c) Remerciements de l'association « Douceur de Vivre » pour le versement de la subvention.
- d) Faire-part de naissance de la famille Renard.
- e) Lancement de l'ouvrage « Histoires de Pierres » en bande dessinée : Acquisition d'exemplaires pour la bibliothèque et l'école.



- f) Réponse de La Poste suite au courrier des élus et des administrés par lequel il était fait part du mécontentement concernant la fermeture du bureau de poste durant 3 semaines au mois d'août. Cette décision a été prise sur la base de la très faible fréquentation de l'année précédente sur la même période. Il est précisé que ce service public adapte son offre, uniquement, en fonction de la baisse d'activité liée à la période estivale.
- g) Jumelage : le collège municipal de Musson, très sensible à la rencontre avec la commune de Lamure-sur-Azergues a décidé de constituer le comité de jumelage. D'ici la fin de l'année, nous serons informés de leur décision et pourrons donc signer la charte.
- h) Le Petit Casino : Fermeture progressive car compliqué avec les intérimaires du fait du coût élevé. Commerce économiquement rentable pour 1 personne. Des candidatures sont en cours d'examen et partenariat avec « Beaujolais Vert Votre Avenir » pour relancer l'activité. Voir avec le correspondant du Progrès pour un article et pourquoi pas faire une annonce sur le panneau lumineux.
- i) Forum des associations : installation le vendredi soir. 20 à 25 associations devraient être présentes.
- j) Prochaines réunions :

Réunion ou manifestation	Date	Heure (éventuellement lieu)
Réunion à Poule sur le projet « Col des Écharmeaux »	26/09/2019	10 h 00
Réunion commission Voirie	17/09/2019	18 h 00 – salle du conseil
Conseil municipal	09/10/2019	20 h 30

Séance levée à minuit.

Félix CORNET,
Secrétaire de séance



Bernard ROSSIER,
Maire

